



NOTES DE SEANCE DE L'ATELIER COMPLEXE EVENTS – CENTRE AQUATIQUE- BEACH VOLLEY - PÔLE MEDICAL

25 novembre 2009

Responsable de l'atelier complexe Events – centre aquatique - beach volley-pôle médical

SEYDOUX Laurent, Conseiller administratif, secteur sports de Plan-les-Ouates

Chef de projet

BOLOMEY Philippe, responsable secteur sports, Plan-les-Ouates

Rédactrice

DI GIROLAMO Karine

Présents

BORTSCHER Yannick, Mix Dance, Genève

CARLETTI Giovanni, Club de plongée, Plan-les-Ouates

de GIULI Jean-Noël, de Giuli & Portier Architectes

FEBO Christian, Club de natation, Plan-les-Ouates

GIRARD Sarah, Photographe

ISLER Gilbert, Ville de Genève

MAHLER Finn, Hôpital de la Tour

MONBARON Fabienne, Conseillère municipale, Plan-les-Ouates

MOREND Anne-Catherine, K-Rouge

RADIC Pascal, Association genevoise Beach Volley

SCHALLON Ralph, Club de natation, Plan-les-Ouates

M. Seydoux souhaite la bienvenue à tous les présents. Il fait des points suivants.

I. Point de situation

- Cahier des charges prochainement validé. Ce document constitue la base pour image directrice.
- Présentation publique du MEP courant avril 2010.
- Le PDQ sera réalisé par l'architecte dont le jury aura retenu le projet.

Le potentiel du site des Cherpines est comparable à celui de Cressy avec les Evaux, du centre sportif de Meyrin avec les Vergers. Ces emplacements n'ont cependant pas bénéficié de la même réflexion quant à leurs potentialités. En effet, pareilles conditions existent également ailleurs sur le Canton. L'innovation des Cherpines tient à la prise en compte des synergies en présence dès le départ du projet global.

Le GT des Cherpines se présente comme un garant pour que le projet soit évalué à l'extérieur de la juste manière. Ce premier atelier a pour objectif de travailler sur le concept d'interdisciplinarité des acteurs représentés.

II. Présentation des projets

1. Complexe Events

a. Description du projet (pour le détail, voir présentation sur le site internet)

- Parking souterrain de 850 places
- Commerces : 10'000m²
- Event center
- Restaurant – Hôtel : 11'000m²
- Logements étudiants
- Bureaux : 12'000m²
- Practice de golf
- Vestiaires, locaux : 4'000m²
- Définir la profondeur possible en raison des contraintes liées à l'hydrologie (marécages). Une étude sera effectuée dans le cadre du mandat d'études parallèles

b. Financement

- Possibilité de valoriser le terrain à hauteur de 40'000 m². Par ailleurs, le prix du terrain devrait être équitable pour tous les propriétaires. A l'heure actuelle, cette possibilité n'a pas rencontré d'opposition.

Discussion

- Parking de l'évent center.

M. Radic demande si le coût de la place de parking sera identique pour les usagers du centre et pour les résidents. Il lui est répondu que ces questions sont à l'étude.

- Organisation du centre

M. Seydoux indique que l'évent center rendra les entraînements réguliers plus difficiles. Cependant, il sera possible d'y organiser des camps d'entraînement.

- Accès

M. Carletti demande dans quelle optique seront traités les différents emplacements. M. Seydoux indique que la perspective vise la réalisation d'un espace multisports. Il s'agira, par ailleurs, de porter une attention particulière à la circulation, notamment eu égard aux sorties (parking, espaces intérieurs et extérieurs).

M. Isler souligne la nécessité que les disciplines sportives s'organisent indépendamment des utilisateurs de la partie animations. A ce titre, M. de Giuli explique qu'il faudra prévoir des accès séparés. M. Seydoux ajoute qu'il est important de séparer la partie events center de la partie du centre qui, elle, doit vivre tout le temps ; d'où la nécessité de prévoir des accès différents.

- Espaces pour le dépôt de matériel

M. Isler relève le manque d'espaces destinés au dépôt de matériel. M. Seydoux répond que ces derniers seront intégrés dans les zones réalisées pour les vestiaires.

M. Isler constate la peine qu'ont les restaurants à vivre dans un centre sportif. M. Seydoux répond que la population à proximité permettra de rentabiliser l'activité de ces derniers. Il existe la même synergie eu égard à l'implantation des transports publics destinés à desservir le site.

- Activités commerciales

M. Seydoux précise que l'objectif est avant tout d'attirer les personnes locales afin que les commerces puissent vivre tout le temps. Par ailleurs, les espaces sur les hauteurs peuvent être destinés à de la location. Il existe également un intérêt à lier les activités artistiques eu égard à la location de certains espaces. A ce titre, M. Bortscher indique que l'école de danse serait intéressée.

Mme Girard propose la création d'un centre de photographie. Ce lieu se développerait sous l'aspect expositions et formations. Il s'agirait, d'autre part, d'impliquer des photographes en vue de work shop. Ceci en relation avec l'espace hôtelier. Mme Girard envisage la création d'un café librairie-photographie.

Les contraintes relatives à la gestion espaces publics et privés peuvent être atténuées dans la manière d'appréhender le phasage du projet. M. de Giuli explique que procéder au phasage d'activités permet d'avoir des rentrées d'argent. Il souligne l'importance que les activités quotidiennes n'entrent pas en conflit avec les manifestations exceptionnelles (matches, concerts, etc.) Il s'agira de trouver une dynamique sportive d'ensemble. Le sport de loisirs devrait plutôt se situer sur la partie commerciale de l'event center.

- Logements pour étudiants

M. Radic demande si une zone de logements en vue d'accueillir les personnes en provenance de l'étranger est prévue. M. Seydoux parle de la possibilité de construire des résidences pour étudiants et des logements pour les camps d'entraînements.

2. Espace aquatiques

Pour le détail, voir présentation sur le site internet

- Bassin intérieur et extérieur: 25x50 (9 lignes) ; 1 bassin de 25m de 5 lignes; 1 bassin non-nageur
- Solarium (accès ouverts aux utilisateurs du centre)

Discussion relative à l'articulation des espaces

1. Configuration de l'espace aquatique

M. Isler rappelle le coût de l'activité des gardiens en été. Cependant, cette situation ne saurait diminuer l'intérêt de construire des bassins intérieurs et extérieurs. A ce titre, M. de Giulio relève l'existence de normes strictes s'agissant de la sécurité des bassins.

A ce titre, M. Febo souligne l'importance de prévoir un accès extérieur autonome au solarium. Il est intéressant de prévoir une ouverture sur la partie extérieure et des aires de jeux (éventuellement pataugeoire). M. Seydoux propose la réalisation d'un étang bio. Dans cette perspective, M. Carletti envisage la création d'un parc avec plan d'eau. M. Isler rejoint l'idée eu égard à la réalisation de bassins extérieurs destinés aux loisirs avec des espaces de détente.

Mme Girard relève la possibilité de prévoir une zone de pic nic. Elle souligne également l'intérêt de pouvoir utiliser le parc en hiver. Par ailleurs, une piscine intérieure est susceptible de toucher un plus large public.

M. Isler relève les contraintes liées à la circulation des personnes. Il s'agira préférentiellement de créer

des entrées indépendantes de la piscine. L'espace loisirs doit être délimité par un accès extérieur.

Mme Morend souligne la saturation des piscines durant la période estivale. Par ailleurs, cette solution permettrait de stimuler l'activité physique.

A ce titre, M. Mahler explique qu'il est nécessaire de distinguer l'activité physique de l'activité sportive. M. Schallon ajoute qu'il est important d'offrir un programme d'activités sportives à l'intérieur afin que les sportifs ne soient pas tributaires du mauvais temps. Cependant, la création de deux bassins extérieurs ne s'avère pas indispensable.

2. Plongeon

M. Febo indique que le projet ne prévoit pas de bassin de plongeon bien que le besoin existe s'agissant de plongeur de 10m intérieur. Le bassin de plongeon nécessite une profondeur de 5m. M. Seydoux demande si la plateforme du plongeur et le départ de la fosse de plongée pourraient être localisés au même endroit. Il s'agirait alors de définir l'espace nécessaire et évaluer les contraintes techniques. M. Carletti explique que le plongeon n'est pas compatible avec la fosse eu égard à son utilisation. Cependant, des synergies sont à envisager avec d'autres activités en matière d'entretien.

M. Schallon explique que la natation requière un bassin de même profondeur dans son ensemble. Idéalement, il s'agirait de prévoir fond mobile sur trois parties dans le bassin de 50m. En tout les cas, le bassin de 25m devra être réglable.

M. Radic demande si un monte-charges est nécessaire pour l'équipement de plongée. M. Carletti répond par la négative. Il ajoute qu'il faudra prévoir un système pour les personnes à mobilité réduite. A ce sujet, M. Mahler relève que la réalisation d'une fosse de plongée ne présente pas d'intérêt direct au niveau médical. Elle s'avère cependant intéressante pour la discipline.

3. Beach-volley

Pour le détail, voir présentation sur le site internet

- 3 terrains extérieurs (destinées également aux loisirs)
- 1 à 3 terrains intérieurs
- Douche à proximité des terrains
- Vestiaires indépendants des vestiaires piscine (en raison du système de tuyauterie)
- Aération adéquate en raison de la perte de sable

4. Pôle médical

- 3'500m² dédiés au centre médical
- Bassin de rééducation

Discussion

M. Malher explique qu'il est impossible de rentabiliser cet espace si le pôle médical ne repose que sur la médecine du sport.

Quel nature pour ce centre médical ?

1. Pôle médicalisé avec urgence pour la population (envisager le bloc opératoire avec des chirurgiens). Cette démarche doit s'inscrire dans une volonté de politique sanitaire spécifique.
2. Pôle médecine du sport pour les équipes professionnelles, élites et amateurs. Le centre devient alors un lieu de performance spécialisé. Dans cette optique, seuls deux clubs

peuvent financer ce dernier : hockey et football. M. Malher ajoute que les deux clubs doivent faire ce pas pour être à niveau.

M. Febo demande quelles sont les conditions nécessaires pour la réalisation d'un bassin de rééducation. M. Mahler indique que la température du bassin doit se situer entre 33-34°. M. Schallon relève que la fosse à 34° peut être destinée à la rééducation. M. Mahler répond qu'en raison de la présence de thérapeutes, il apparaît préférable que le bassin soit incorporé au sein d'un environnement médical

M. Seydoux demande s'il existe une possibilité de prévoir des horaires spécifiques en vue d'utiliser la partie haute de la fosse qui représente un bassin en vue d'accueillir les séances de rééducation. M. Mahler répond que le bassin de rééducation présente des fonds de différents niveaux. Par ailleurs, la phase de reconditionnement implique une température à 28°. Des solutions de partage sont à envisager.

Interactions et incompatibilités entre structures – explications de M. Malher

Contrainte de base fitness – rééducation – musculation : ces trois domaines ne présentent pas d'identité eu égard au public cible, aux besoins et à l'équipement.

a) Fitness et espace rééducation :

Cette perspective s'avère peu souhaitable car les structures sont incompatibles. Il est essentiel de définir la destination, la nature du pôle médical. Le risque réside dans le refus des médecins de venir pratiquer si le centre ne présente pas une authentique structure médicalisée. Dans cette optique, la question relève de la politique sanitaire.

b) Fitness (loisirs) – espace musculation (performance sportive)

Cette perspective est également incompatible eu égard aux besoins spécifiques des sportifs. Les machines doivent être de qualité pour répondre aux exigences du développement des entraînements de haut niveau. A ce titre, M. de Giuli indique que le fitness « commercial » se situerait dans la partie brune du plan; la partie plus sportive, à un autre endroit. M. Seydoux note que les athlètes n'utiliseront pas le fitness car ils auront des infrastructures propres. Les clubs sont prêts à financer des salles de fitness.

c) Espace musculation et rééducation

Le lien entre musculation et rééducation est indispensable lorsqu'il vise un même type de public. A cet effet, Mme Morend explique que son projet s'inscrit dans une dynamique qui nécessite des professionnels de la santé à proximité.

M. Mahler relève cependant que la surface sur le toit s'avère être un lieu idéal pour les sportifs. En effet, ce dernier constitue un espace où l'on peut à des analyses poussées lors de mises en condition (vidéo, etc.) ou comme espace de récupération. Il relève que la dynamique inhérente au projet des Cherpines réside dans le concept de mixité - pôle médical, pôle de performance et pôle de rééducation - qui pour l'heure, n'existe nulle part ailleurs.

M. Malher souligne le réel manque d'espaces pour la préparation physique. M. de Giuli ajoute que le centre de préparation physique à Lucerne est géré par des préparateurs physiques à disposition des sportifs.

M. Seydoux remercie les présents pour leur participation

Il rappelle que l'inauguration de la patinoire de Plan-les-Ouates aura lieu samedi prochain. Il rappelle que si des membres du GT souhaitent faire part de manifestations, ils peuvent lui faire suivre les informations aux fins de diffusion à l'ensemble du groupe de travail.

La prochaine séance plénière est prévue fin janvier 2010.

Fin de la séance à 19h45.